



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2024-081

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2024

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2024-06-28-00002 - Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à Mme Marie-Hélène BOUTEILLE, directrice des collectivités et de la réglementation (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse / Bureau des Élections et de la Réglementation

23-2024-07-02-00001 - Arrêté liste des candidats T2 législatives 2024 (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Creuse

23-2024-06-28-00002

Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à Mme Marie-Hélène BOUTEILLE, directrice des collectivités et de la réglementation

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret du 15 mars 2023 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse,

Vu le décret du 3 janvier 2024 nommant M. Ottman ZAIR, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Creuse, sous-préfet de Guéret,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2023 portant prise en charge par voie de détachement sur corps à la préfecture de la Creuse de M. Sébastien NAUDY, attaché principal d'administration, à compter du 1^{er} janvier 2024, ensemble la décision du 3 janvier 2024 portant affectation de l'intéressé en qualité de chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité à compter de la même date,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 portant réorganisation des services de la préfecture de la Creuse, tel qu'il a été modifié, en dernier lieu, par l'arrêté préfectoral n° 23-2022-09-20-00001 du 20 septembre 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2024-01-05-00003 du 5 janvier 2024 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène BOUTEILLE, directrice des collectivités et de la réglementation, telle qu'elle a été modifiée par l'arrêté préfectoral n° 23-2024-01-23-00001 du 23 janvier 2024 ;

Vu la décision du 18 août 2017 nommant Mme Françoise MATIGOT, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du soutien à l'investissement territorial à compter du 1^{er} septembre 2017,

Vu la décision du 18 août 2017 nommant Mme Nathalie JAMET, secrétaire administrative de classe normale, au bureau de la nationalité et des étrangers à compter du 1^{er} septembre 2017,

Vu la décision du 14 octobre 2019 nommant Mme Fanny MOUTARDE (depuis Mme TRESPEUX), secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité à compter du 14 octobre 2019,

Vu la décision du 5 juin 2020 nommant Mme Natacha PATIÈS, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des élections et de la réglementation à compter du 15 juin 2020,

Vu la décision du 15 octobre 2020 nommant M. Patrice MICHALAK, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef du bureau du soutien à l'investissement territorial à compter du 28 octobre 2020,

Vu la décision du 21 novembre 2022 nommant Mme Marie-Hélène BOUTEILLE, attachée principale d'administration de l'État, directrice des collectivités et de la réglementation à compter du 12 décembre 2022,

Vu la décision du 24 novembre 2022 nommant Mme Christine BOURIAUD, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des élections et de la réglementation à compter du 12 décembre 2022,

Vu la décision du 15 janvier 2024 nommant Mme Julie CLÉRAMBAULT, attachée de l'administration de l'État, chef du bureau de la nationalité et des étrangers à compter du 1^{er} février 2024,

Vu la décision du 18 avril 2024 nommant M. Alex PROVOST, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau de la nationalité et des étrangers à compter du 1^{er} mai 2024,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1er – Il est rétabli, dans l'arrêté préfectoral n° 23-2024-01-05-00003 du 5 janvier 2024 modifié susvisé, un article 6 rédigé comme suit :

« *En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Hélène BOUTEILLE et de Mme Julie CLÉRAMBAULT, la délégation de signature consentie à cette dernière est exercée par M. Alex PROVOST, adjoint au chef du bureau de la nationalité et des étrangers (BNE) ».*

Article 2 - L'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 23-2024-01-05-00003 du 5 janvier 2024 modifié susvisé est désormais rédigé comme suit :

« *En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Hélène BOUTEILLE, de Mme Julie CLÉRAMBAULT et de M. Alex PROVOST, délégation de signature est accordée à Mme Nathalie JAMET, secrétaire administrative de classe normale, à l'effet de signer les copies des arrêtés relatifs au séjour et à l'éloignement des ressortissants étrangers (arrêtés portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français, reconduite à la frontière, assignation à résidence et décisions placement en rétention administrative, ...) ainsi que les bordereaux d'envoi relevant de ce domaine de compétence ».*

Article 3 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2024-01-05-00003 du 5 janvier 2024 modifié susvisé demeurent sans changement.

Article 4 – Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Limoges, 2, cours Bugeaud, CS 40410, 87011 LIMOGES cedex (y compris via l'application *Télécours citoyens* accessible sur le site www.telecours.fr).

Article 5 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et Mme la directrice des collectivités et de la réglementation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse.

Fait à Guéret, le 28 juin 2024

La préfète,

Signé : Anne FRACKOWIAK-JACOBS

Préfecture de la Creuse

23-2024-07-02-00001

Arrêté liste des candidats T2 législatives 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2024-07-02-00001

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AU SECOND TOUR
DE L'ÉLECTION DU DÉPUTÉ DE LA CREUSE DU 7 JUILLET 2024

La Préfète de la Creuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2024-06-16-00004 du 16 juin 2024 fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection législative du 30 juin 2024 ;

VU les résultats du premier tour de scrutin du 30 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La liste des candidats et de leurs remplaçants, pour le second tour le 7 juillet 2024 de l'élection du député de la Creuse, est fixée ainsi qu'il suit, dans l'ordre du tirage au sort effectué le dimanche 16 juin 2024 à 18 heures :

N°3

Mme SIMONET Valérie
remplaçant : M. DAULNY Laurent

N°5

M. LENOIR Bartolomé
remplaçante : Mme WALLE Laurianne

N°6

Mme COUTURIER Catherine
remplaçant : M. CHAPAL Arnaud

Cet ordre correspond au numéro du panneau d'affichage électoral qui lui est attribué. Il est également celui retenu pour la disposition des bulletins de vote sur la table de décharge à l'intérieur des bureaux de vote.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, Madame la Sous-Préfète d'Aubusson et Mesdames et Messieurs les Maires du département de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse, et dont un exemplaire sera adressé à chaque maire du département pour affichage.

Fait à Guéret, le 2 juillet 2024

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé : Ottman ZAÏR